



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
Fax. : 01 60 07 75 44  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## Conseil Municipal du 22 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pomponne, dûment convoqué le dix-huit mars 2026, s'est réuni dans la salle 4, sous la présidence de Monsieur le Maire

Membres en exercice : **27**  
Date convocation : **18/03/2026**  
Présents : **27**  
Votants : **27**

### ETAIENT PRESENTS :

Arnaud BRUNET, Catherine BARBERO, Fabrice BUSSY, Fanny BILLY, Charlotte LE MAITOUR, Olivier LUCAS, Isabelle JODIN, Laurence AUDIBERT, Henri AUBERT, Martine MARCHAL, Christophe LAMBERT, Christophe LASSERRE, Sandrine MARTINS, Valentine FAURE-PIEKARZ, Cédric LE CHEVALIER, Gaëlle TREMPONT, Thibaud FADIN, Lonni MARTINS, Betty FOULON, Mattéo DA SILVA MATOS, Dominique FRANÇOISE, Catherine CORCY, Hervé GUISE, Eric DERIVRY, Nathalie PEREIRA FORDELONE, Christophe PRUDHOMME.

### ETAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : NÉANT

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Madame BARBERO a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

### **DELIBERATION N° 2026-011 : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-7-2,

Vu la délibération n° 2026-010 du conseil municipal du 22 mars 2026 fixant à 7 le nombre d'Adjoints au Maire,

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal,

CONSIDERANT que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,

CONSIDERANT que pour constituer le bureau, le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Monsieur Mattéo DA SILVA MATOS et Madame Betty FOULON,

Après appel de candidature, une seule liste de candidats a été déposée :

Nom de la liste : Catherine BARBERO - POMPONNE AUTREMENT

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants et enveloppes trouvées dans l'urne : **27**
- nombre de bulletins blancs : **0**
- nombre de bulletins nuls : **6**
- nombre de suffrages exprimés : **21**
- majorité absolue : **14**

A obtenu :

**Liste : Catherine BARBERO :**

La liste d'Arnaud BRUNET ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

|                          |                           |
|--------------------------|---------------------------|
| Mme BARBERO Catherine    | Première adjointe         |
| M. BUSSY Fabrice         | 2 <sup>ème</sup> adjoint  |
| Mme BILLY Fanny          | 3 <sup>ème</sup> adjointe |
| M. SCHERR Alexandre      | 4 <sup>ème</sup> adjoint  |
| Mme LE MAITOUR Charlotte | 5 <sup>ème</sup> adjointe |
| M. LUCAS Olivier         | 6 <sup>ème</sup> adjoint  |
| Mme JODIN Isabelle       | 7 <sup>ème</sup> adjointe |

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 22 mars 2026

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



Arnaud BRUNET

*Le Tribunal administratif de Melun peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de deux mois*